RÉGIONS

Casablanca/énergie

La ZI Bernoussi s'attaque au gaspillage

- **L'économie d'électricité, d'eau et de fioul visée**
- **L'association Izdihar évalue son programme**
- **Petits gestes, grands résultats**

UN ambitieux programme que celui de la «mise à niveau énergie-environnement», initié par l'association Izdihar, entité qui regroupe les opérateurs de la zone industrielle de Sidi Bernoussi. L'initiative cible quelque 100 entreprises. Elle bénéficie du soutien financier du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) à hauteur de 825.000 euros, et du Fonds mondial pour l'environnement (FME) à raison de 750.000 dollars. Déjà, une étude de recadrage, réalisée entre 1999 et 2001, a montré un important potentiel d'économie de fioul et d'électricité de l'ordre de plus de 20% en volume et d'économies d'eau qui avoisine les 5%.

L'Association Izdihar a lancé une étude sur la gestion des déchets. L'opération cible tous les industriels de la zone industrielle de Sidi Bernoussi (Ph.Cherkaoui)

Quels sont les objectifs du programme? Ils sont triples. Primo, un objectif économique: réduire les consommations de fioul, d'eau et d'électricité des entreprises participantes avec des investissements, à temps de retour inférieur à deux ans. Secondo, un objectif environnemental. Les industriels sont invités à

tion des industriels, qui s'en occupe. En ce qui concerne le suivi des travaux, Izdihar est toujours aux côtés des entreprises. L'association mobilise un cabinet pour les assister à la rédaction du dossier de l'appel d'offre, au choix des entreprises et au suivi de la réalisation. Dernière étape, celle de l'évaluation des économies d'énergies et des gains obtenus.

Le programme, qui a été lancé en 2003, a livré ses résultats en 2008, date de son achèvement. En gros, 62 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic, ce qui représente 11% des unités de la ZI. Elles se sont livrées à près de 500 opérations que requiert le mode d'emploi de la mise à niveau « énergie-environnement ». Un constat prometteur s'est dégagé: tous les industriels ont réalisé des améliorations à faible coût. Ce qui n'est qu'un début. La moitié des opérateurs participants envisagent de passer à l'avant projet détaillé et de réaliser des investissements plus lourds.

Des gestes simples ont été recommandés aux entreprises. Des gestes qui garantissent 13% d'économies en électricité, 17% de fioul et 24% en eau. De simples actes, comme la réduction des

Royaume du Maroc
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°26/2009

CNOPS
D.A.G.L/D.A.A.L/S.Ap

PRIX N° 26/2009
(SÉANCE PUBLIQUE)

Le **lundi 28 décembre 2009 à 10 heures**, il sera procédé, dans les locaux de la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale 8, Rue Al khalil à Rabat, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°26/2009 relatif à **la sélection d'une entreprise d'assurance et de réassurance pour souscrire des contrats d'assurance tous risques au profit de la CNOPS.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service des Approvisionnements au 3ème étage de l'immeuble annexe de la C.N.O.P.S 4, rue Al khalil Rabat.

Le prix d'acquisition du dossier d'appel d'offres est fixé à cinq (5,00) dirhams pour chaque feuille à verser au compte n° **310 810 1000 12900 05 053 01 88** C.N.O.P.S – A.M.O fonctionnement, ouvert auprès de la Trésorerie Générale du Royaume – Rabat.

Le cautionnement provisoire de l'appel d'offres est fixé **à quinze mille (15 000,00) dirhams.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 29 et 30 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des contrats de la C.N.O.P.S et des Sociétés Mutualistes du 11 juin 2007.

Les concurrents peuvent :

1- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Approvisionnements de la C.N.O.P.S.

2- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

3- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du règlement du 11 juin 2007 précité à savoir :

1. ***Dossier administratif comprenant:***

a) La déclaration sur l'honneur;

b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent;

c) L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière;

d) L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S;

e) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu;

N.B : Les pièces indiquées aux points (b), (c) et (d) doivent être soit des originales soit des copies certifiées conformes à l'original.

2. ***Dossier technique comprenant:***

a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent comportant les indications prévues par l'alinéa a), § 2 de l'article 26 du règlement du 11 juin 2007 précité;

b) Les attestations délivrées par les maîtres d'ouvrages comportant les indications prévues par l'alinéa b), § 2 de l'article 26 du règlement du 11 juin 2007 précité.

N.B : Ces attestations doivent être soit des attestations originales soit des copies certifiées conformes à l'original.

3. ***Dossier additif comprenant:***

a) Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) paraphé sur toutes les pages, signé à la dernière et portant la mention manuscrite « lu et accepté » ;

b) le règlement de la consultation paraphé sur toutes les pages et signé et à la dernière ;

c) toutes pièces complémentaires, jugées utiles, se rapportant à l'entreprise et à son personnel.

4. ***Offre technique***

Pour tous renseignements complémentaires contacter le Service des Approvisionnements de la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale à Rabat.

améliorer l'environnement de la zone, et ce, par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Tertio, Izdihar et ses adhérents entendent, via la mise en œuvre du programme, renforcer les capacités de structure de gouvernance locale. Le social est aussi présent. Les opérateurs de la ZI veulent reloger les habitants des baraques éparpillées dans quelques coins de la zone.

Comme tout programme, celui de la mise à niveau énergétique et environnementale de la ZI Sidi Bernoussi à sa méthode. Les entreprises candidates bénéficient d'abord d'un diagnostic. Izdihar s'en charge en vue d'identifier les gains attendus et les montants à investir avec bien sûr une petite participation de l'entreprise. Une fois le diagnostic établi, place à l'avant projet détaillé. C'est un bureau d'étude marocain, accrédité par l'association). La réduction des pertes d'air comprimé en fait partie aussi (ajustement de la pression, détection et réparation de fuite, récupération d'énergie, etc.). Autre geste: remplacement de l'éclairage de tubes de 40W par des tubes de 36W.

Les économies sont au rendez vous. Ainsi, Delattre Levivier Maroc, spécialisé dans la fabrication et le montage de construction métallique, a réalisé des gains substantiels sur son circuit d'air comprimé. La consommation spécifique a été ramenée de 130Wh/m3 à 100 Wh/m3. La société Technologie industrielle (fabrication de films) a réalisé un gain de 23% sur sa facture énergie-eau. ❑

Ali JAFRY

pertes d'eau dans les process industriels (réparation de fuites, fermeture des circuits de refroidissement, mise en place des systèmes de gestion de la consomma-

Coopération

L'ASSOCIATION Izdihar se lance dans une étude sur la gestion des déchets industriels. C'est une première au Maroc. Dans toutes les ZI, c'est le système D qui fonctionne. Le projet d'Izdihar est cofinancé par le programme PAAP (Plan d'appui aux associations professionnelles) de l'Union européenne et la GTZ (Coopération technique allemande). L'opération cible tous les industriels de la zone. L'étude est réalisée par le cabinet Icone pour un coût qui s'élève à 480.000 DH. Elle permettra de dévoiler les procédés techniques à même de gérer de façon optimale les déchets : industriels banals (plastiques, les papiers cartons, les textiles, le bois non traité, les métaux, les verres et matières organiques), déchets industriels dangereux (présentant des caractéristiques de dangerosité, de toxicité ou de nocivité pour l'humain et pour le milieu) et ordures ménagères. ❑